

membre de la Commission des droits de l'homme, le Canada concentrera maintenant ses efforts sur la protection des droits définis dans ces Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme. De toute évidence il importe d'assurer l'efficacité des mécanismes d'enquête et d'appel en place. Ces mécanismes exigent notamment que les nations acceptent de se soumettre à un examen impartial lorsqu'elles sont accusées de manquer à leurs engagements. L'institution d'un tribunal des droits de l'homme, comme l'a proposé mon collègue allemand, est une mesure à envisager en l'occurrence. Aucun de nous ne peut se vanter d'une conduite irréprochable. Les manquements aux obligations prescrites dans les Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme ne se prêtent pas aux polémiques partisans mais doivent plutôt être jugés avec pondération.

Les obstacles à surmonter sont de taille. La mise en accusation de gouvernements pour violation des droits de l'homme peut menacer leur légitimité ou susciter des embarras considérables. Aucun État n'est à l'abri des critiques dans ce domaine. Certains parviennent à détourner l'attention, d'autres ne peuvent y échapper. Le Canada s'engage à intervenir au mieux de sa connaissance, sans détours, sans égard aux considérations de puissance et sans distinction. Nous attachons une importance particulière à l'application pleine et entière des dispositions de la Déclaration sur la torture adoptée par l'Assemblée générale en 1975.

Paix et sécurité

Notre expérience du maintien de la paix est différente de celle que nous pouvons avoir dans le domaine des droits de l'homme. Les concepts et les principes des activités de maintien de la paix des Nations Unies ont fait l'objet de profonds désaccords, mais ses actions concrètes ont tout de même connu un succès modéré.

Si les menaces à la paix et à la sécurité varient d'une année à l'autre, il est très rare que nous puissions dire qu'il n'en existe aucune. Cette année, nous avons été bouleversés par les affrontements meurtriers au Liban. Les Nations Unies n'ont pu y contribuer aux efforts de pacification, mais elles doivent demeurer prêtes à intervenir si la situation l'exige.

Il y a quelques semaines, l'Afrique australe était au bord du désastre. Elle l'est peut-être encore. Mais je suis certain que les développements des derniers jours sont autant de sources d'encouragement. Je rends hommage à la patiente diplomatie du secrétaire d'État américain et je trouve heureux le revirement que ses efforts semblent avoir suscité à Pretoria et à Salisbury. Notre gouvernement convient qu'il n'y aura pas de paix en Afrique si la Namibie et la Rhodésie n'accèdent pas rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale.